

http://www.andev.fr

36e rencontre régionale de l'ANDEV
Ile-de-France/Normandie
Le 1e décembre 2010
A Éragny sur Oise

« concevoir, réaliser, évaluer un projet éducatif local :
quelle place laissons-nous aux parents ? »

Madame Dominique Gillot, maire d'Éragny souhaite la bienvenue aux participants dans une ville où l'éducation est un sujet important. Elle fait part de son souhait de voir les parents devenir de véritables partenaires de la ville dans la mise en œuvre d'objectifs éducatifs partagés.

Alain Bocquet remercie Madame le Maire, et toute l'équipe d'Éragny pour son accueil, et invite les participants à se poser deux questions essentielles :

- Que recouvre la notion de parents (APE, ensemble des parents...) ?
- Quelle est la responsabilité des différents acteurs et notamment des directeurs de l'éducation dans l'intégration des parents dans le projet éducatif territorial ?

- Bernard Maillard présente la synthèse des questionnaires qui ont été envoyés aux directeurs de l'éducation invités à la rencontre régionale.

Le questionnaire portait sur l'ensemble non exhaustif des dispositifs existants dans les différentes communes, les dispositifs de « droit commun », mais aussi les expériences locales, le tout autour de la parentalité et de la participation des parents dans nos structures d'accueil enfance et petite enfance.

Nombre de questionnaires.

Sur 174 communes interrogées, 21 ont répondu, ce qui représente 12 % de participation.
Compte tenu de la répartition par strate d'habitants des villes qui ont répondu (fig 1) au regard de la même répartition par villes invitées à répondre (fig 2), nous pouvons estimer que ces communes sont néanmoins assez représentatives de l'ensemble des communes régionales.

Figure 1 Répartition villes ayant répondu

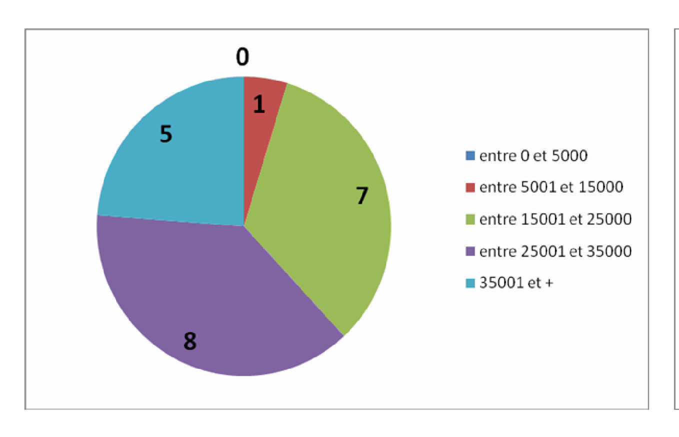
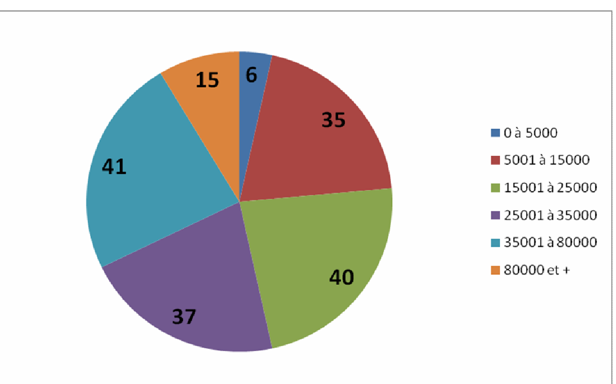


Figure 2 Répartition des villes consultées



Nombres d'écoliers en primaire et en secondaire (réponses aux questionnaires)

Le nombre d'élèves en primaire (fig.3) et en secondaire (fig.4) n'est pas toujours proportionnel à la taille des communes. En fonction de la localisation géographique des communes, le pourcentage du nombre d'élèves est plus ou moins important par rapport à la population. Ainsi le rapport dans les communes de grande couronne d'Ile-de-France est plus grand que dans les communes de la petite couronne (en primaire et en secondaire) et, dans une moindre mesure, que dans celles de Normandie (primaire principalement). Ce rapport est certainement à corréler à la composition socio-démographique des communes renseignées. Ainsi, la grande couronne abrite les anciennes villes nouvelles, dont la proportion de population jeune importante explique en grande partie ce rapport plus grand.

Dans les communes normandes, la tendance connue d'une augmentation des effectifs primaires des écoles de grande couronne, ne se retrouve pas. A contrario, des effectifs en secondaire,, proportionnellement plus importants dans ces communes, pourraient signifier un certain vieillissement de la population scolaire.

Figure 3 élèves scolarisés en primaire

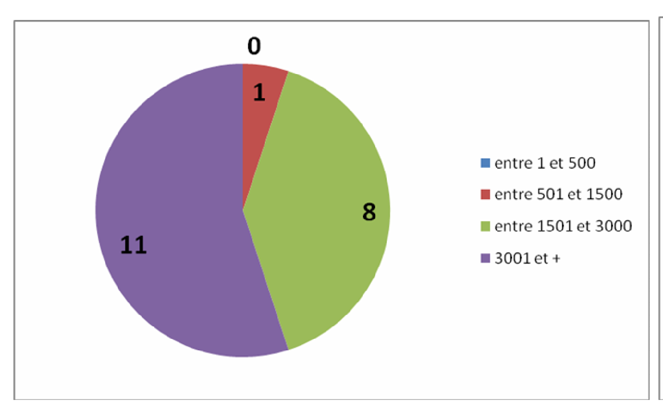
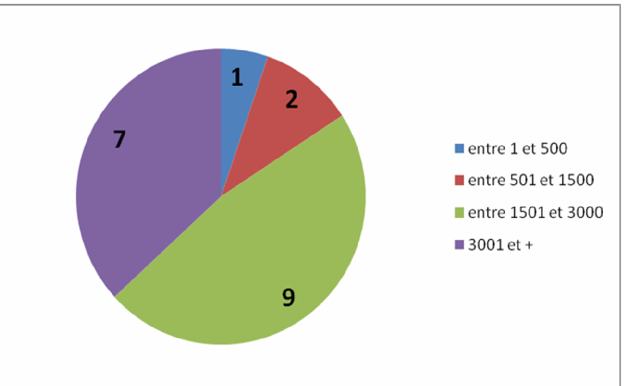


Figure 4 élèves scolarisés en secondaire



Il est à noter que dans les informations transmises, aucune distinction n'a été faite entre structures scolaires publiques et privées. Aucune demande en ce sens n'ayant été faite, il est donc considéré que le nombre d'élèves transmis par les différentes communes prend en compte l'ensemble des élèves scolarisés sur chaque territoire quel que soit le statut des équipements.

<u>Quels sont les services, structures ou dispositifs éducatifs dans votre commune ?</u>

Cette question a pour objectif de donner une image des différentes structures administratives existantes dans les communes autour de l'éducation.

La très grande majorité des communes dispose d'une direction de l'éducation (81%) ; 1 commune a nommée cette direction, direction "jeunesse". Les services "scolaires", "enfance" et "petite enfance" existent dans les communes dans la même proportion (81%) ; un service "lien social" n'existe que dans 48 % des communes.

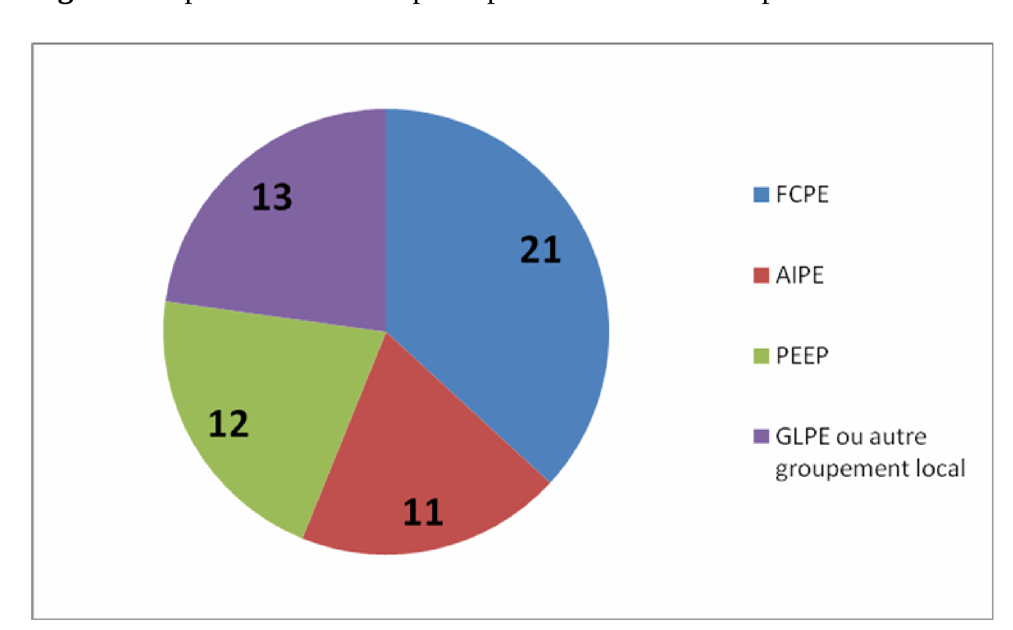
Il existe une veille éducative dans 38 % des communes. La proportion de l'existence des Programmes de Réussite Éducative est plus importante, car existante dans 57 % des communes. Pour ces derniers, l'établissement public qui porte le PRE est à 50 % la Caisse des Écoles. Les CCAS sont porteurs du PRE pour 33 % ; les 17 % restant sont portés par un Groupement d'Intérêt Public et dans le cadre des actions d'un Service Politique de la Ville, Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance.

Acteurs et partenaires importants dans le travail mené quotidiennement auprès des jeunes et des parents, les éducateurs de l'ADSEA, sont présents dans 43 % des communes. Le très faible pourcentage de réponse (- de 5 %) quant à la présence de la Protection Judiciaire de la Jeunesse repose certainement sur la rédaction de la question, étant entendu que les éducateurs de la PJJ peuvent intervenir en direction des jeunes d'une commune, hors du territoire de celle-ci.

<u>Quelles sont les associations de parents d'élèves existantes dans votre commune ?</u>

Cœur de l’interrogation lancée dans ce questionnaire, cette question aborde la place des parents dans les structures éducatives des communes.
Les conseils d’écoles restent, malgré les dysfonctionnements constatés, en particulier sur leur rôle dans la pédagogie des écoles et l’importance qui y est donnée aux travaux, une instance connue par la très grande majorité des parents.
Leur représentation dans les conseils d’école est fédérée dans des associations nationales (FCPE, PEEP) ou locales (AIPE). Depuis quelques années, se sont constitués des Groupements Locaux de Parents d’Élèves qui n’ont de groupement que le nom, car généralement sans statut juridique. Ces groupements répondent à une certaine « politisation » des fédérations nationales, dans lesquelles, un certain nombre de parents d’élèves ne se retrouvent pas. Il convient d'ajouter à cela, le besoin individuel de suivre la scolarisation de son enfant.
La FCPE reste cependant présente dans l’ensemble des communes représentées dans cette analyse, même s’il est nécessaire de constater la progression des groupements de parents indépendants, plus représentés que des associations nationales comme la PEEP.

Figure 5 représentations des principales associations de parents d’élèves



Les dispositifs de parentalité dans votre commune ?

A cette question, si un REAAP (Réseau d’Écoute, d’Appui et d’Accompagnement des Parents) existe dans 43 % des communes, il existe, pour 62 % d’entre elles, d’autres dispositifs en place (maison des parents, école des familles, ateliers parents relais, groupes et commission famille, les LAEP, École des parents...).

Il est à noter le rôle important que les PRE en place ont dans le soutien à la parentalité.

Les différentes actions menées dans les instances se déclinent de la manière suivante :

- Des ateliers théoriques ;
- des accompagnements individualisés ;
- des groupes d’alphabétisation ;
- des ateliers sur l’estime de soi ;
- des débats thématiques ;

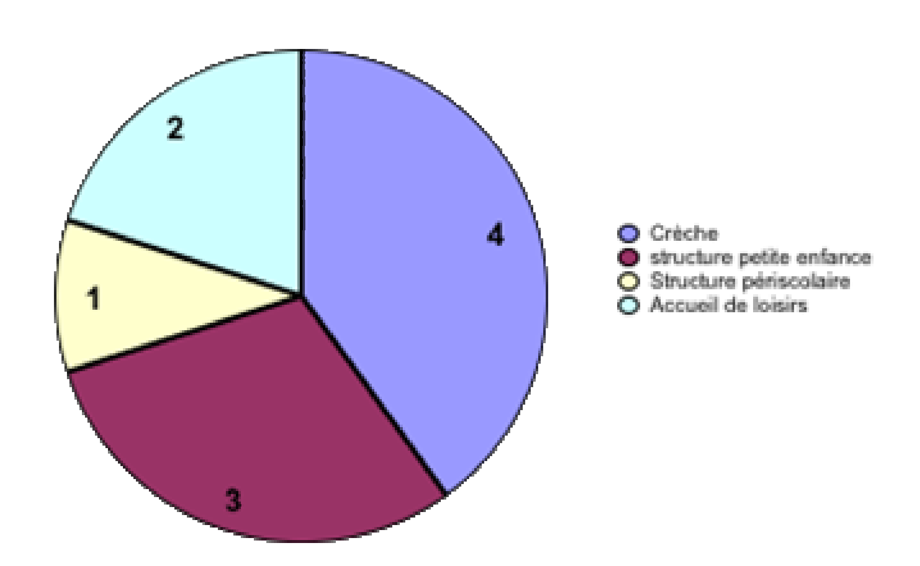
- des conférences ;
- des rencontres à thème sur le soutien à la parentalité, infos modes de garde, soutien et accompagnement social, rappel à la loi si carences constatées ;
- des temps d'échanges dans les maternelles, petits déjeuners dans les élémentaires, ateliers culturels, suivi individuel enfants / famille, contrats de civilité, conférences, espace ressources partagé éducation /jeunesse ;
- par un médiateur école famille ;
- un projet de Ludothèque 0/3 ans avec parents et psychologue ;
- des rencontres café dans les écoles ;
- des cafés famille ;
- des soirées festives ;
- des sorties familiales ;
- des ateliers parents/enfants autour du jeu.

La diversité des propositions démontrent la volonté d'associer les parents et les familles à l'éducation globale de l'enfant. La pluridisciplinarité de ces propositions prouve aussi les multiples formes que peuvent prendre ces actions.

<u>Existe-t-il dans les structures d'accueil enfance et petite enfance de votre commune, des conseils ou comités d'usagers ?</u>

38 % des communes ont répondu positivement à cet item.
Les instances mises en place sont majoritairement présentes dans les structures de la petite enfance (fig.6).

Figure 6 Répartition par structure des conseils ou comités d'usagers



L'ancienneté de ces instances s'échelonne entre moins d'1 an et plus de 17 ans. Une commune précisant que ce dispositif de participation des parents existe depuis l'ouverture même des structures petite enfance.

La régularité de ces rencontres se fait au minimum de manière bimestrielle, mais plus généralement de façon trimestrielle ou semestrielle. Une autre commune réunit son instance à un rythme bisannuel.

Comment faites-vous participer les parents dans le fonctionnement de vos équipements ?

A cette question, entre 70 et 76 % des communes favorisent l'organisation de réunions d'informations régulières et les journées portes ouvertes. Si le contact direct entre accueillants et parents reste une réalité, 15 % des communes pratiquent aussi l'interrogation des parents par le biais de questionnaires. Enfin aucune des 21 communes n'a mis en place de « fiche qualité » dans ses structures.

Enfin, diverses autres initiatives ont été mises en œuvre dans ce contact permanent avec les parents et leur association à la co-éducation des enfants : les présentation et explication des règlements des services périscolaires, des courriers personnalisés sur des thématiques ou projets, des informations données de manière informelle lors de la participation (implication) des familles dans les activités exceptionnelles des équipements (repas, événements festifs le WE…), par des enquêtes ponctuelles, par des rencontres festives, par mail ou par l'accueil téléphonique et physique.

- Marie-Jose Torrero, responsable du service scolaire a Guyancourt, présente le dispositif de l'école des parents créé en 2001.

A Guyancourt, l'équipe municipale place l'école publique au cœur de ses préoccupations et attache une grande importance à la notion d'éducation partagée. C'est la raison pour laquelle elle propose une réflexion commune sur différents aspects de la vie scolaire. En plus des instances habituelles, la Ville organise des groupes de travail sur la restauration scolaire, la carte, les dérogations, le traitement des inscriptions auxquels les parents d'élèves élus sont invités à participer.

L'art d'être " parent "

"L'enfant n'est pas un vase qu'on remplit mais un feu qu'on allume " écrivait Montaigne. Sans parler de mission impossible, être parent aujourd'hui n'est pas une tâche facile, toujours plus complexe dans une société en pleine mutation. Chacun l'assume à l'occasion d'une naissance, sans autre " mode d'emploi " que le souvenir de sa propre éducation, déjà lointaine.
Familles recomposées, familles monoparentales, divorce, chômage… sont autant de facteurs déstabilisants. Mais de simples interrogations ou des problèmes graves peuvent également se poser lorsque, a priori, tout va bien dans le meilleur des mondes. De la naissance à la majorité, le chemin est long et semé d'embûches pour éduquer ses enfants. Aussi, aborder entre parents - avec l'appui de spécialistes - ces différentes étapes rend la route plus sûre et renforce l'assurance et la confiance en soi.





C'est pourquoi, depuis 2001, la ville a mis en place l'École des Parents de Guyancourt. Connaissance des bases indispensables de la psychologie de l'enfant, de ses besoins en matière de structure et d'autorité, connaissance du fonctionnement de la société d'aujourd'hui, du rôle du parent et de l'adulte, l'École des Parents a pour objectif d'aider chaque parent, de faciliter leur réflexion en leur offrant un lieu d'information et de partage.
En s'adressant à tous les parents, quels que soient leur milieu social, leur situation familiale et leurs origines culturelles, l'École des Parents de Guyancourt les aide ainsi à assumer ce rôle délicat auquel ils ne sont, le plus souvent, pas préparés.

L'Ecole des Parents de Guyancourt c'est :

- la boutique des parents qui est un lieu d'accueil, de documentation et d'orientation des parents (mercredi de 9h à 12h, de14h à 18h, jeudi de 13h à 20h, samedi de 9h à 12h);
- plusieurs rencontres débats " Entre parents " organisées chaque année autour de thèmes liés à la parentalité et à l'éducation des enfants. Elles sont suivies par plusieurs centaines de Guyancourtois ;
- des "groupes de parents" qui se réunissent régulièrement autour d'un professionnel de l'écoute ;
- des entretiens individuels avec une psychologue à la boutique des parents, sur rendez- vous.



L'école des parents de Guyancourt labellisée Point Info Famille

L'école des parents de Guyancourt a demandé et obtenu en juin 2007 la labellisation de la boutique des parents en Point Info Famille. Ce label est accordé par le Ministère délégué à la Sécurité Sociale aux Personnes Âgées, aux Personnes Handicapées et à la Famille et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Elle s'appui sur un réseau de partenaires (Caf, IEN, Ecole des parents, CMPP, association de parents d'élèves...).

Pour obtenir ce label il faut répondre aux critères suivants :

- offrir une information nationale et locale complète, actualisée et généraliste sur les services auxquels les familles peuvent avoir accès, de la naissance de l'enfant à l'âge adulte ;
- faciliter les démarches administratives ou associatives des parents en leur donnant accès au site www.service-public.fr;
- orienter des parents vers les dispositifs d'aide aux familles et à la parentalité les plus adaptés à leurs besoins.

- Intervention d'Emmanuelle Dekeyser, coordinatrice parentalité et PRE à Éragny

Celle-ci intervient pour présenter le travail réalisé à Éragny et insiste sur l'importance de partir des compétences des parents et non pas de leurs carences, et de sortir du fonctionnement institutionnel pour être au plus prêt des lieux et des temps de vie des familles. Il lui paraît important de sortir des postures pour mettre en œuvre les dispositifs de réussite éducative.

Elle illustre son propos par l'exemple d'une opération de promotion des séjours de vacances pour enfants, qui a permis d'identifier une demande des familles qui a débouché sur la mise en place un séjour familial.

Elle insiste sur l'importance d'identifier ce qui est important pour les parents tant en terme de résultats attendus, que de champs d'intervention.

- Réactions des participants aux interventions et débats.

Frédéric Attal, directeur de l'éducation à Gonesse, évoque les deux entrées possibles concernant la réflexion sur la place des parents :

- la première autour de l'idée qu'il serait nécessaire que les parents réinvestissent un rôle d'éducateur qu'ils auraient abandonné ;
- la seconde autour de la question de la démocratie participative qui imposerait d'aller au-delà des modes classiques de conduite de l'action publique. Il insiste, en outre, sur l'effet de mode des dispositifs de démocratie participative et s'interroge sur la raison qui pousse des municipalités à aller chercher l'expertise d'usage des parents.

Catherine Le Poizat, DGA à Tremblay-en-France s'est posée la question de la représentativité des parents et notamment à l'école. Pour elle, le dispositif de Tremblay "éduquer ensemble, quel boulot", loin de l'effet de mode a permis de travailler entre acteurs sur la parentalité. Il en est ressorti notamment que les parents ne comprennent pas nécessairement les programmes et s'interrogent sur leur place dans l'école. A Tremblay, l'Éducation Nationale a intégré des temps d'échanges sur le temps de travail des enseignants pour leur permettre de participer à des soirées sur l'éducation, ce qui s'avère très positif.

Martine Leclerc, DGA à Dreux s'interroge sur la manière d'intéresser les parents qui ne fréquentent plus les services.

Jean-Luc Margot, directeur de la Vie scolaire à Colombes, évoque à ce sujet l'importance que revêt pour lui l'action de l'enseignant dans la relation avec les familles.

Pour Valérie Birgi, DGA Action éducative et socio-éducative à Pierrefitte, il est important que les acteurs compétents dans les différents domaines d'intervention (social, emploi, éducation...) aillent chercher sur le terrain ceux qui en ont besoin et tissent des liens personnels dans la durée.

Philippe Coanet, DGA à Bagneux, présente une expérience d'action sur le périscolaire. A Bagneux ont eu lieu les assises du périscolaire autour d'un comité de pilotage réunissant les parents d'élèves, les enseignants, les associations, les représentants de la ville accompagnés par des consultants et un institut de sondages. Dans ce cadre, un diagnostic du périscolaire a été élaboré et des ateliers thématiques ont été organisés. Un panel d'habitants inconnus des instances classiques est intervenu au niveau des assises pour casser un peu les discours convenus. Un plan d'action a été élaboré il prévoyait notamment la révision des modalités d'inscription et la mise en place d'un dispositif d'évaluation.

Jean-Luc Villin, charge de mission PEL a Nanterre, travaille sur la mise en place de réseaux de parentalité dans les quartiers. Un des problèmes identifiés est celui de la concordance des temps et de la coordination des actions des centres sociaux. Il lui apparaît, en outre, important d'apaiser les relations avec les parents et de mutualiser les moyens.

Marie-Christine Le Tarnec, maire adjoint à Guyancourt, et ancienne représentante FCPE, considère que les parents sont en manque d'information. En tant qu'élue, elle souhaite que les parents fassent pression sur la Ville pour améliorer le service.

Les parents élus sont invités à un pot de début d'année et apprennent à se connaître. Une communication est faite pour leur expliquer la carte scolaire, les compétences de la ville et des formations sont dispensées.

Catherine Riou, responsable de l'éducation à Grigny, fait part de sa difficulté à travailler avec des parents "non représentatifs". Pour y remédier, elle a pris contact avec les directeurs d'école qui ont permis la mise en relation avec des parents intéressés pour travailler sur les secteurs scolaires.

Alain Bocquet s'interroge sur la place des parents dans les programmes de bâtiments scolaires.

Mohamed Sellani, responsable du service enfance jeunesse à Pontoise, pense que souvent la collaboration avec les parents est symbolique et que les collectivités dans leur programme de construction d'école ne souhaitent pas particulièrement laisser de place aux parents (ex : mise en place d'espaces socio-educatifs dans les écoles).

Rozenn Merrien, DGA à Jouy-le-Moutier, replace l'école dans le débat et s'interroge sur la participation des familles dans les projets d'école. Elle trouve que bien souvent le fonctionnement des écoles est opaque.

Frederic Attal explique qu'à Gonesse la ville ne finance pas les projets des écoles n'ayant pas de projet d'école élabore avec la Ville.

Philippe Séférian, DGA à Gennevilliers, explique que la Ville a mis en place les assises de la réussite éducative. Les parents ont demandé l'ouverture de l'accès aux activités, ce qu'a fait la ville. Un conseil de la vie éducative réunissant des parents et des enseignants est maintenant chargé d'élaborer un bilan et des constats annuels soumis ensuite au conseil municipal. Le passeport d'éveil culturel a été mis en place à la suite de ces préconisations.

Marie Estelle Gaument, Directrice de l'éducation de Sotteville-lés-Rouen se demande si la caisse des écoles peut jouer le rôle d'instance démocratique ? Il semble que cela soit rare. A Éragny la caisse compte 120 adhèrents sur 1 500 parents. Alain Bocquet cite l'exemple de Reims ou la caisse des écoles est particulièrement active et les parents impliqués.

Pierre Chartier, Directeur du service éducation et loisirs de Boissy-Saint-Léger, insiste sur la nécessaire collaboration des services municipaux parfois trop cloisonnés. Les services municipaux doivent travailler avec les parents en tant qu'APE mais aussi en tant que, par exemple, membre d'une association sportive ou culturelle. La Ville doit montrer à l'Éducation Nationale qu'elle travaille avec succès avec les parents. Ainsi à Boissy les parents sont présents en commission de dérogation.

En conclusion, Alain Bocquet évoque la formation conjointe en février à l'ENACT d'Angers sur les relations Ville Éducation Nationale, et les sujets d'actualité :

- l’audition de l'Andev sur les rythmes scolaires le 1er décembre au ministère de l’Éducation Nationale ;
- la participation le 8 décembre de l'Andev au groupe de travail sur l'organisation des rencontres PEL de Brest des 24 et 25 novembre 2011.

La séance est levée à 16h40